

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 9 février 2024 à 20h00 selon convocation en date du 5 février 2024

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - BUSSIÈRE.

Absents excusés : M SIRIEIX (a donné procuration à M MICHOUX)
Mme BRAULT (a donné procuration à Mme MINARD)

Secrétaires de séance : Mme VIGNAL et M VERNIENGEAL

Délibération N°2024-013 : Demande de subventions pour voyages scolaires à l'école de Liginiac

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Deux courriers de l'Ecole de Liginiac relatifs à l'organisation de voyages scolaires et demandant une participation financière de la commune afin de permettre à chacun de profiter du voyage :

Un voyage à L'Espace des mille sources à Bugeat pour la classe de CE1-CE2 pour un montant de 109 euros par enfant sachant que 6 élèves de la commune sont concernés ;


Un voyage à L'Espace des mille sources à Bugeat pour les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 pour un montant de 139 euros par enfant sachant que 19 élèves de la commune sont concernés.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette demande de subvention

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Décident d'accorder une subvention d'un montant de 54.50 euros par enfant participant au voyage des CE1-CE2 soit un total de : 327 euros
- Décident d'accorder une subvention d'un montant de 69.50 euros par enfant participant au voyage des CE2-CM1 et CM1-CM2 soit un total de : 1 320.50 euros
- Disent que cette subvention sera versée à l'association USEP des parents d'élèves de l'école de Liginiac

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024
ID : 019-211911300-20240209-DCM2024013-DE



Membres	13
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Maire de LIGINIAC, le 9 février 2024.
Au registre sont les signatures

